

Monsieur le Président  
Chambre régionale des comptes  
Hôtel Dubois de Fosseux  
14, rue du Marché au Filé  
62012 – Arras Cedex  
Dossier suivi par : Nathalie Vimbert  
Greffier de section



St. Maulvis, le 14 février 2018

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions de l'article L. 243-5 du code de juridictions financières, je vous fais parvenir ci-dessous des observations écrites concernant deux points :

Paragraphe 5.1.2 L'évolution des charges à caractère général

Les frais de réception

Concernant les frais de réception, la chambre relève une augmentation de 0,1 M€ en 5 ans. Toutefois, contrairement à ce qu'affirme la chambre, ces frais sont bien liés au niveau de l'activité artistiques. En 2012, les frais de réception attachés à l'activité artistique représentaient 118 204 € sur 132 246 € de frais de réception pour l'ensemble de la MCA (soit 89%). En 2016, ils représentaient 206 815 euros sur 232 457 euros (soit exactement le même pourcentage : 89%). Les frais de réception des activités d'accueil de spectacle vivant et des activités de production représentent selon les années entre 71% et 81% de l'ensemble des frais de réception. Les frais de réception liés à la structure sont faibles et se situent aux alentours de 10% de l'ensemble des frais de réception.

<b>Receptions</b>	<b>132 246</b>	<b>170 340</b>	<b>203 980</b>	<b>464 768</b>	<b>232 457</b>
1-SPECTVIV	97 723	110 930	122 934	257 136	132 864
2-PROD	9 765	23 820	26 579	73 031	38 355
3-CINEMA	1 040	748	846	1 503	326
4-EXPOS	854	677	4 432	6 033	3 951
5-CHANTIER	427	86	425	183	22
5-HORTILL	7 366	14 223	11 283	56 954	18 528
6-LABEL	510	827	5 331	3 608	10 802
7-ACDEVP	520	2 863	3 191	31 412	1 966
8-STRUCT	14 042	16 167	28 959	34 908	25 642

#### Paragraphe 5.4 Prospective financière

La chambre régionale des comptes constate une dégradation de la trésorerie en 2016. L'une des raisons de la dégradation est liée au non-règlement de la subvention 2016 du Conseil Départemental de la Somme, d'un montant de 275 000 €. Un accord a été trouvé en 2017 avec le Conseil Départemental pour un règlement de cette subvention sur trois exercices (2017, 2018, 2019). Une convention a été signée à ce titre. La première échéance a été versée comme prévu en 2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Gilbert Fillinger

Ancien directeur de la Maison de la Culture d'Amiens

